

“Office National du Commerce
Extérieur,

Paris, le 23 janvier 1898.

Monsieur le Président,

“Pour faire suite à ma lettre du 30 décembre dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il résulte des renseignements qui viennent de m'être transmis par le Ministère du Commerce, que l'arrêté du 30 mars est toujours en vigueur. Les jambons contenant du borax continuent donc à être prohibés en France, que le borax soit entré dans la préparation de ces produits ou qu'il ait seulement servi à les saupoudrer au moment de l'emballage.

“Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

“Le directeur de l'Office National
du Commerce Extérieur,

“(Signé), COLLIN DELAUAUD.

“Monsieur le Président de la Chambre
de Commerce française de Mont-
réal, Conseiller du Commerce Ex-
térieur de la France.”

Ainsi, il est définitivement décidé que le jambon canadien, saupoudré de borax au moment de l'emballage, ne peut pas être importé directement en France, même, comme l'a demandé la Chambre de Commerce française de Montréal, si l'on procédait au déboratage en entrepôt de douane, avant de l'introduire dans le commerce.

Et d'un autre côté on facilite autant que possible l'importation en France, réexpédié par Dublin, du jambon canadien qui a été déboraté en Irlande.

Si l'on croit que ces choses-là sont de nature à encourager le commerce direct entre la France et le Canada, et à procurer du fret à notre marine marchande, il nous semble qu'on est dans l'erreur.

Tout en admettant la nécessité de l'application rigoureuse des précautions hygiéniques indispensables, la Chambre croit que l'on pourrait trouver le moyen de ne pas accentuer, par ces précautions, la tendance de notre commerce à tout vendre ses produits aux maisons de commission d'Angleterre, et à tout acheter ses approvisionnements dans les entrepôts anglais.

Elle a fait son possible pour obtenir, en ce qui concerne les jambons canadiens, l'adoption d'un de ces moyens; elle n'a pas réussi. Il ne lui restera plus, lorsqu'on lui demandera des renseignements sur le commerce de cet article, qu'à conseiller aux correspondants de s'adresser aux maisons de Londres ou de Dublin.

LA SITUATION DES BANQUES

Un extra de la *Gazette du Canada* publie le tableau de la situation des banques incorporées au 31 janvier dernier.

Comparativement aux chiffres de la situation au 31 décembre, la circulation a diminué de \$3,341,802. Cette diminution était prévue : les exportations ont baissé en janvier, comme nous le disons plus loin, et l'état des chemins a beaucoup entravé le mouvement intérieur des produits de la culture. D'après les apparences, et pour les mêmes causes, une diminution nouvelle est prévue pour février.

Le commerce a eu besoin de fonds pour ses échéances, car le chiffre des escomptes n'a diminué que de \$700,000 quand les dépôts en comptes courants accusent un chiffre diminué de \$3,900,000.

C'est le contraire qui a eu lieu pour les dépôts de l'épargne qui portent intérêt : ils ont augmenté de \$2,500,000.

Si, à l'actif des banques, le portefeuille des escomptes a diminué de \$700,000, celui des valeurs mobilières accuse une diminution de \$1,600,000, tandis que les espèces en caisse montrent une augmentation de \$730,000 et les billets du Dominion une augmentation de près de \$500,000.

Les prêts sur titres et valeurs sont en diminution de \$220,000.

Quant à la situation des banques étrangères (américaines et anglaises) vis-à-vis des nôtres, elle n'a changé que de \$220,000, en moins au crédit de nos banques.

En somme, le passif des banques canadiennes incorporées a diminué de \$4,383,779 tandis que l'actif n'a diminué que de \$3,330,173.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 décembre et au 31 janvier derniers :